



COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 30/04/2020

AVIATION : DES PAROLES EN L'AIR... FRANCE ?

Agir pour l'Environnement appelle les parlementaires à adopter le plus rapidement possible une loi contraignant les compagnies aériennes à respecter les contraintes climatiques.

Le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire a annoncé qu'en contrepartie de l'aide substantielle apportée par l'Etat à Air France-KLM, la compagnie aérienne devrait d'ici 2030 baisser ses émissions de gaz à effet de serre de 50% et mettre un terme aux vols intérieurs lorsque des alternatives ferrées existent en moins de 2h30.

Ces déclarations vont dans la bonne direction mais ne reste que des belles intentions qu'il est désormais nécessaire d'imposer, via une loi, aux compagnies aériennes dans leur ensemble, au risque d'amorcer *un appel d'air* favorisant les compagnies low cost.

Agir pour l'Environnement prend date et vérifiera la crédibilité de la parole ministérielle dès le 11 mai, date à laquelle Air France a d'ores et déjà programmé trois vols en partance de Paris vers Montpellier, Bordeaux et Brest. Sur ces trois vols, des alternatives ferrées existent et elles sont plus rapides, moins émettrices de gaz à effet de serre et moins coûteuses pour l'utilisateur. Air France doit donc annuler ces vols de confort.

L'association s'inquiète ouvertement de la proposition formulée par le ministre de l'Economie de fixer un objectif de 2% de carburant alternatif durable d'ici 2025 à l'heure où Total cherche à justifier ses carburants à base d'huile de palme. Pour l'heure, les carburants alternatifs n'ont de durables que leur aptitude à être soutenu par le ministre de l'Economie envers et contre tous.

Pour Stéphane Kerckhove, délégué général d'Agir pour l'Environnement, « *les paroles s'envolent, les actes restent. Il est donc nécessaire que les parlementaires puissent adopter le plus rapidement possible une loi contraignant les compagnies aériennes à respecter les contraintes climatiques.* ».